

FORET: le programme régional forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté validé

Un arrêté ministériel a validé jeudi dernier le programme régional forêt-bois Bourgogne-Franche-Comté. Ainsi, le [MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION](#) valide le PRFB mis au point par des acteurs de la filière. Son but est de préciser les orientations des politiques forestières de la [REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE](#). Les programmes de Bretagne et d'Occitanie ont également été validés.